



Le Partenariat Pet-services

Voici les 4 points fondamentaux de notre contrat de Partenariat

- **La mise à disposition des signes distinctifs :**

Mise à disposition, de la marque PET-SERVICES, des logos, des sigles, du nom commercial.

La Société « PET-SERVICES » Immatriculé sous le Numéro : 49212813700022 reste l'unique propriétaire de la marque

- **La mise à disposition d'une adresse mail personnalisée :**

Mise à disposition d'une adresse à votre nom : votrenom@pet-services.fr

- **La mise en place d'une page personnalisé sur le site internet www.pet-services.fr :**

Une page spécifique vous sera consacrée sur le site internet de l'entreprise, vous permettant de vous présenter et de communiquer avec vos clients. (Présentation de votre entreprise, liste des secteurs concernés, témoignages de vos clients, post Instagram)

- **La mise à disposition des contrats de prestations issus du site internet et arrivant sur l'adresse contact@pet-services.fr et dont les clients habitent sur votre secteur.**

Dès qu'un client localisé sur votre secteur d'activité, demande une prestation via le site internet ou sur l'adresse contact@pet-services.fr, le contrat est établi à votre nom et les coordonnées vous sont transmises afin de prendre rendez-vous pour la 1ere visite.

Conditions Légales

- Vous devez être inscrit sous votre propre nom auprès du Registre du commerce ex : Balladesdechiens74
- Vous devez être titulaire d'un CETAC chiens ou chats
- Vous devez être titulaire d'un agrément DDPP du département de votre activité
- Vous devez avoir souscrit une assurance RC PRO, couvrant spécifiquement les risques de votre activité. Ex : CANI ASSUR
- Le contrat entre votre société et la société PET-SERVICES Immatriculé sous le Numéro : 49212813700022 est signé pour une année renouvelable tous les ans.

Conditions Financières

- Tous les contrats fournis directement par la société PET-SERVICES (Immatriculé sous le Numéro : 49212813700022) : Les frais de dossier de 12€ facturé au client seront reversés à Pet-services.
- A la fin de chaque mois sur présentation de la déclaration URSAFF, une facturation de 11% du CA sera émise cela représente mois de 2€ par prestation.
- Une facture pour ces prestations de services vous sera émise à la fin de chaque mois.